

Le budget 2018 a été établi sur les bases suivantes :

Quotité : 1.84  
Taxe immobilière : 1.2 0/00 de la valeur officielle  
Taxe des chiens : Fr. 50.- / par chien

Eau propre  
Taxe de base (sans TVA)

La taxe annuelle de base se calcule en fonction des unités de raccordement installées (LU).  
Elle se monte, par LU à :

Fr. 11.- pour les 50 LU premières

Fr. 7.- pour les 100 LU suivantes

Fr. 5.- pour toutes les LU supplémentaires

Un montant minimum correspondant à 20 LU sera facturé dans tous les cas.

Taxe de consommation (sans TVA) :

La taxe de consommation s'élève, par m3 consommé, à Fr. 3.10. Un montant minimum correspondant à 20 m3 seront facturés dans tous les cas.

Prélèvements d'eau non mesurés :

Une taxe de base de Fr. 200.-, à laquelle s'ajoute une taxe de Fr. 200.- par tranche entière de 100 m3 de volume construit (ou de Fr. 20.- par jour pour les installations sans volume construit) sera perçue (eau de chantier et autres prélèvements)

Eaux usées : selon tarif SEPV

Déchets taxe de base :

- 1) Fr. 150.- pour les couples mariés ou en concubinage et familles avec enfant(s) jusqu'à 22 ans révolus ou qui les auront dans l'année
- 2) Fr. 75.- pour les personnes adultes seules et ne faisant pas partie de la famille sous point 1)
- 3) Fr. 50.- par résidence secondaire
- 4) Fr. 200.- pour les personnes morales, établissement d'hôtellerie et de restauration, commerce, entreprise de service ou d'artisanat
- 5) les personnes en séjour où ayant un permis L sont soumises à la taxe de base

Taxe de séjour :

Adultes et enfants de plus de 16 ans	frs 1.- / nuit
Enfant de plus de 16 ans	frs 1.- / nuit

Forfait annuel

Appartement de deux pièces	frs 50.-
Appartement de trois pièces	frs 80.-
Appartement de 4 pièces et plus	frs 100.-
Camping-car	frs 50.-